

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 14/2012

Travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au de droit de la halte LEB Vernand-Camarès

Part de la Commune pour l'accès de la Zone Industrielle du Raffort

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de MM. Daniel Dupasquier, Président, Philippe Muggli, Patrick Oppliger et Henri Pisani, rapporteur, s'est réunie le lundi 16 en présence de MM. Edgar Schiesser, Syndic et Denis Favre, Municipal responsable du préavis à examiner.

Dans le but d'avoir la meilleure compréhension et d'appréhender de la manière la plus exhaustive les problématiques, le soussigné a également participé à la séance de la Commission d'urbanisme du lundi 23 avril afin de pouvoir faire une synthèse à la Commission des finances, le mercredi 25 avril 2012, permettant de finaliser le présent rapport.

Nous remercions notre Exécutif et l'ensemble des intervenants de leur disponibilité et des explications données relatives à ce préavis.

Contexte et réflexions

La Commission d'urbanisme saisie de ce préavis développant assurément le fond et la forme de cette approche, notre Commission, comme à l'accoutumée, ne s'est penchée que sur les incidences financières induites par ce mouvement inéluctable de travaux stratégiques pour notre région, diligentés par le canton.

Comme le relève le document en vos mains, ce préavis s'appuie très largement sur l'EMPL, Exposé des motifs et projet de décret no 473 de rang cantonal. Cet exposé présente le projet de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale RC 401b au droit de la halte de la ligne du LEB, sur le territoire des communes de Romanel et de Lausanne. En effet, la chaussée de la RC 401b est particulièrement dégradée, avec en sus, un réseau de collecteurs d'eaux claires et de drainages déficient. Une opération d'entretien lourd de cet axe est donc programmée au sein du Service des routes (SR) qui touche, entre autres, le secteur de la halte LEB de Vernand-Camarès, en outre, la suppression des passages à niveau non sécurisés actuels est à réaliser.

Il s'agit donc d'un projet conjoint entre le Canton de Vaud et le LEB, pour lequel une répartition financière des coûts a été établie sur la base d'un projet de décret destiné à solliciter du Grand Conseil un crédit d'ouvrage de CHF 1'951'000.- qui représente la part du SR dans la réalisation des travaux liés à ce projet. Une fois celui-ci réalisé, la fonction de liaison régionale de ce tronçon routier satisfera aux exigences légales de sécurité par rapport au LEB et aux exigences de sécurité, d'exploitation et d'entretien de la RC 401b.

Romanel, séance du conseil communal du 10 mai 2012

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 14/2012

Travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au de droit de la
halte LEB Vernand-Camarès

Part de la Commune pour l'accès de la Zone Industrielle du Raffort

Dans son ensemble, le présent projet a donc pour objectif d'effectuer des travaux d'entretien sur une route dégradée et de rétablir, en vue de garantir la sécurité routière des usagers, les standards de conditions de circulation suffisants correspondant aux exigences actuelles de qualité fixées dans les normes VSS (Union Suisse des Professionnels de la route).

Une fois le projet réalisé, on améliorera ainsi de manière significative la fonction de ce tronçon de route pour qu'il puisse enfin répondre de manière satisfaisante aux attentes des usagers et riverains concernés.

Incidences pour Romanel

Sans mauvais jeu de mot, notre Municipalité a réussi à attraper le train en marche de cette dynamique "Canton-LEB" et s'est attelée à faire des propositions afin de convaincre les services de l'Etat de modifier son approche, tout particulièrement quant à la problématique de flux de circulation entrants ou sortants directement rattachés à la tête de pont de la ZI du Raffort, des parcelles Boxer et Mauerhofer & Zuber en devenir.

Ainsi donc, une convention a pu être passée entre notre Commune et l'Etat de Vaud afin que notre voix soit écoutée, entendue et considérée moyennant des obligations pécuniaires à notre charge arrêtées à concurrence de 33.1 % du montant total des travaux sollicités par notre Exécutif, soit CHF 101'400 TTC. Ce chef répartition a été donné par le SR et les travaux seront conduits sous la responsabilité de ce dernier.

Notre Municipalité disposant d'une fenêtre temps à disposition très courte se voit dans l'obligation de nous présenter ce préavis afin de financer ce crédit pour un montant total de CHF 110'000.--, cette action et cette demande s'inscrivant dans les vues de notre Exécutif de soutenir autant que faire se peut l'implantation, sur le territoire communal, de nouvelles entreprises fournissant des places de travail dans un environnement de qualité.

N'ayant pas été prévu dans les comptes d'investissement du budget 2012, notre Municipalité propose donc son financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, le tout étant amorti par le compte 430.311 "Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement", sur une période maximum de 10 ans.

Enfin, vous aurez relevé qu'un préavis dans le courant de cet automne viendra compléter l'étape qu'il nous est demandé d'entériner ce soir afin de mettre en musique la réfection des infrastructures (eaux claires, eaux usées, canalisations du réseau de boisson et aménagements du réseau d'électricité) en relation avec la ZI Le Raffort.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 14/2012

Travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au de droit de la
halte LEB Vernand-Camarès

Part de la Commune pour l'accès de la Zone Industrielle du Raffort

En conclusion, la Commission des finances, fondée sur ses considérants, à l'unanimité de ses membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal No 14/2012, adopté en séance du 2 avril 2012,
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter le préavis tel que présenté;
2. d'accorder le crédit de CHF 110'000.--, représentant la participation de la commune à cet aménagement;
3. de financer cette dépense par prélèvements sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles;
4. d'amortir cette dépense sur une durée maximum de 10 ans.

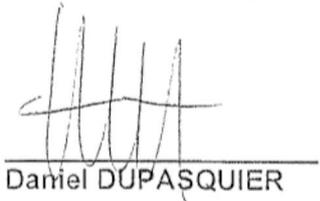
Le secrétaire / rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, avril 2012



Henri Pisani

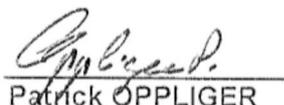
Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER



Ornella MORIER



Patrick OPPLIGER



Philippe MUGGLI

Romanel, séance du conseil communal du 10 mai 2012